



CONSEIL SYNDICAL DU CANAL DE CARPENTRAS

COMPTE RENDU DE REUNION DU 16 décembre 2024

Présents : M. André BERNARD (Président), Marie Hélène ARGENCE, Michel GONTIER, Jean Marc LONG, Frédéric FRIZET, Jérôme ROUCH, Michel RECORDIER, André ROUX, Daniel LEYDIER, Franck REY, Sébastien CLAUDEL, Olivier JACQUET, Rémy SALIGNON, Brigitte TRAMIER, (Syndics titulaires). Frédéric VACHE, Jean Paul MARTIN, Joël LIFFRAN, Sébastien MAZOYER, Edouard GUERIN (Syndics suppléants).

Syndics titulaires ayant donné procuration :

M. Luc BARTOLO à M. André BERNARD

M. Michel BRES à M. André BERNARD

Absents excusés : Frédéric MAILLET (Vice-Président), Clément LAUZIER, Guillaume VANDERSTEEN, Guillaume GRETER, Stéphane POINT, Thierry USSEGLIO (Syndics titulaires), Evelyne ESPENON, François SANCHEZ, Philippe BON, Cédric ALARCOS, Jean Marie SALVADORI, Geoffrey CHARRASSE, Georgia LAMBERTIN, (Syndics suppléants).

Salariées du Canal présentes : Sandrine Pignard, Mélanie RICHARD, Nadine Frizet.

Le quorum étant atteint, le conseil syndical peut débuter.

Le Président André BERNARD rappelle l'ordre du jour :

- Validation du compte rendu de la réunion précédente
- Point sur les consommations 2024 secteur Carpentras
- Proposition de tarifs sur le secteur de Carpentras
- Projet de budget primitif 2025
- Appels d'offre
- Occupation du domaine public
- Déclassement du Domaine Public
- Assurance Responsabilité Civile
- Demande de subvention poste chargé de mission contrat de canal
- Questions diverses

Validation du compte-rendu de la séance précédente

M. BERNARD rappelle que le compte-rendu de la séance du 07 octobre 2024 a été envoyé par mail à chacun des syndics. Le compte-rendu ne fait l'objet d'aucune remarque. **Il est adopté à l'unanimité.**

Bilan de la saison d'irrigation 2024

- Consommation en eau sur le secteur de Carpentras

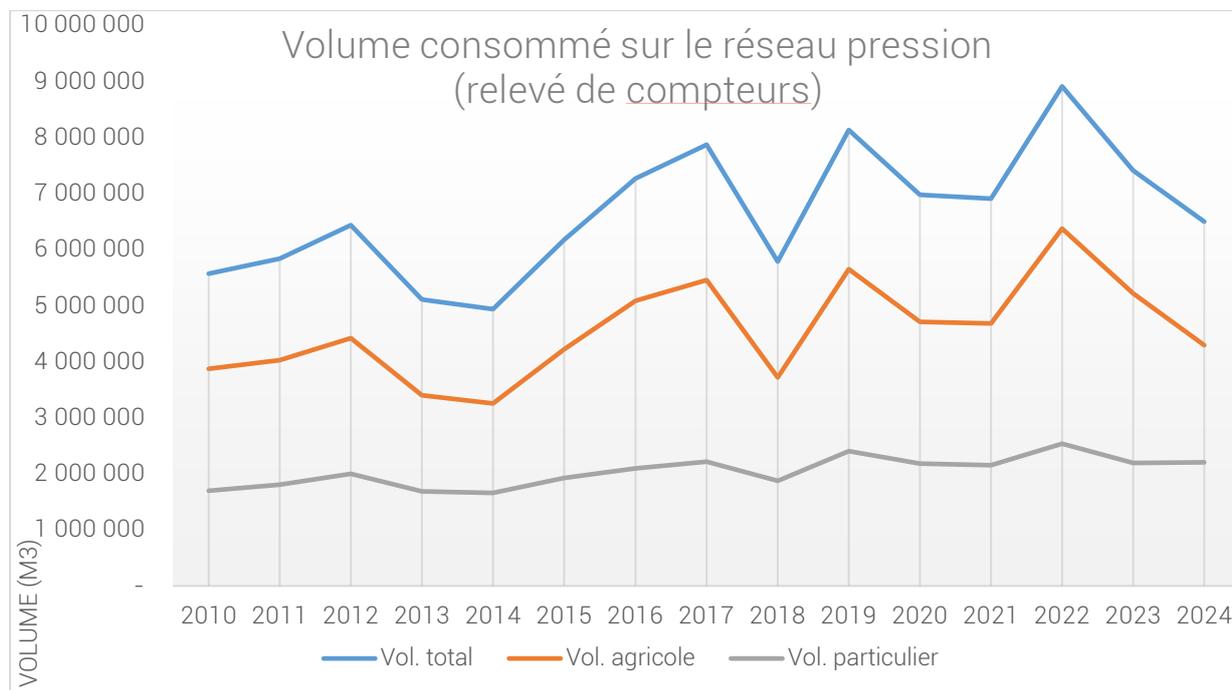
Il s'agit encore de résultats partiels qui devront être consolidés début 2025 pour l'envoi du rôle.

Les consommations en eau 2024 sur le réseau sous pression enregistrent une baisse de 12% par rapport à la consommation 2023.

Consommation totale : 6 496 648 m

Consommation Agricole : 4 292 442 m

Consommation Agrément : 2 204 206 m



Proposition de tarifs 2024-2025

Il est proposé une évolution des tarifs sur le secteur de Carpentras alimenté par l'eau de la Durance. Il est proposé d'augmenter les charges fixes principalement liées à l'entretien des infrastructures et aux frais de personnel de 2%.

:

- Le périmètre pression : + 2 %
- Le périmètre gravitaire : + 2 %
- Les bornes d'arrosage : + 2 %
- L'arrosage gravitaire : + 1 %
- Frais de rôle : 0% - pas d'augmentation

Concernant le coût du m³ facturé sur le réseau sous pression, il est proposé une diminution importante du coût du m³ du fait d'une diminution des coûts énergétique de l'ASA. En effet, les prix obtenus par l'ASA du KWH en 2024 ont bien diminué par rapport à 2023, ce qui permet d'envisager une baisse d'environ 14%.

- Pour Les zones modernisées : consommation en M³ = - 13,5 %
- Pour Les extensions : consommation en M³ = - 14 %

| | PERIMETRE PAR HA | | | ARROSAGE PAR HA | | AGREMENT | LOCATION COMPTEUR | | M3 CONSOM | | |
|-------------------------------------|------------------|--------|--------|-----------------|---------|----------|-------------------|---|-----------|-------|-------|
| | | | | | | FORFAIT | (l'unité) | | | | |
| | ZONE A | ZONE B | ZONE C | 7 J 1/2 | 3 J 3/4 | ANNUEL | AGRIC | J | AGRIC | J | |
| Traditionnel | 150,00 | 124,00 | 79,0 | 421,50 | 140,50 | | | | | | |
| Zone modernisée et St Philippe B.S. | 158,70 | 131,30 | 102,50 | | | | 83,70 | | 0,153 | 0,178 | |
| St Philippe H.S. | 158,70 | | | | | | | | 0,189 | 0,216 | |
| St Philippe ½ T | 79,35 | | | | | | | | | | |
| Côteaux de la Nesque | 158,70 | | | | | | | | 0,198 | 0,230 | |
| Pierres Blanches | 158,70 | | | | | | | | 0,189 | 0,216 | |
| Chinardon | 158,70 | | | | | | | | 0,213 | 0,241 | |
| Terrasses du Ventoux | | | | | | | | | | | |
| S1 et S'1 | 158,70 | | | | | | | | | 0,189 | 0,216 |
| S2 et S'2 | | | | | | | | | | 0,195 | 0,227 |
| S3 et S'3 | | | | | | | | | | 0,198 | 0,230 |
| S4 et S'4 | | | | | | | | | 0,213 | 0,241 | |
| S'5 | | | | | | | | | 0,224 | 0,250 | |
| Garrigues de Sarrians | | | | 137,50 | | | | | | | |
| Forfait <250 m ² | 158,70 | 131,30 | 102,50 | | | 65,00 | | | | | |
| Forfait 250<400 m ² | | | | | | 88,10 | | | | | |
| Forfait 400 < 600 m ² | | | | | | 106,70 | | | | | |
| Forfait 600 < 800 m ² | | | | | | 133,00 | | | | | |
| Forfait > 800 m ² | | | | | | 164,20 | | | | | |
| Frais de rôle : | 6,55 | | | | | | | | | | |

Projet de budget primitif 2025

Le Président propose un projet de budget primitif aux syndics.

Détail de la section d'investissement pour 2025 :

- Travaux :
 - Modernisation Vergers du Mourre – Lorient du comtat 1 317 411,80 €
 - Modernisation Réseau Grand St Hilaire – Monteux 2 409 107,41€
 - Programme de Rétrocession 6^{ème} année : 203 625,00 €
- Etude
 - Projet Grange Neuve : 55 000,00 €
- Achats d'investissement
 - Achat terrain nouveaux locaux 50 000,00 €
 - Achat de deux véhicules 45.000,00 €
 - Achat matériel informatique 6.000,00 €
 - Achat panneaux photovoltaïques 40 000,00 €
 - Achat appareil détection de fuites 7 000,00 €
 - Achat débrousailluses + tronçonneuses 2.500,00 €
 - Achat matériel de bureaux et mobilier 4 000,00 €

Montant total de Fonctionnement :

Dépenses : 5 678 320,32 € euros HT
Recettes : 5 678 320,32 € euros HT

Montant total d'Investissement :

Dépenses : 4 782 551,20 € euros HT
Recettes : 4 782 551,20 € euros HT

Le projet de budget sera affiché dans les locaux du canal pour être consulté et afin que les membres puissent faire des observations éventuelles.

Le budget primitif 2025 définitif sera voté le 30 janvier 2025 au cours d'un prochain conseil syndical. Les modifications éventuelles qui seraient nécessaires seront présentées en séance.

Demande d'occupation de domaine public

La commission d'occupation du domaine public s'est réunie le 2 décembre 2024 et a étudié 4 demandes :

- Demande de **ORANGE- TELECOM - CARPENTRAS** (CD43 parcelle ASA)

Remplacement d'un poteau fibre déjà existant détérioré pour câble internet

- Demande de **EARL ARCHIMBAUD VACHE – Vacqueyras – Parcelle ASA C 801**

Demande de création d'une prise d'eau sur le canal principal pour mise à l'irrigation de 5 à 15ha.

- Demande **SA M. CHAPOUTIER** – Châteauneuf du Pape – Parcelle ASA H 281

Demande de réaménagement d'une prise d'eau déjà existante avec installation d'une pompe sur la berge.

- Demande de **ENEDIS – CARPENTRAS – Parcelle ASA CD 99**

Demande de mise en place d'un fourreau en encorbellement sur un pont et enfouissement d'un câble électrique sur 8 mètres linéaires.

Après analyse, la commission propose au conseil syndical de donner un avis favorable à ces quatre dossiers.

Les membres du conseil syndical présents suivent les avis de la commission d'occupation du domaine public pour les quatre demandes et donne un avis favorable aux quatre dossiers exposés ci-dessus, sous réserve du respect des conditions d'autorisation spécifiques décrites précisément dans les conventions d'occupation du domaine public.

La préparation de ces différents dossiers de demande d'occupation du domaine public génère un important temps de travail pour l'administrateur droit des sols ainsi que pour le responsable du service gravitaire. Cette analyse et ce temps de travail consacré sont aujourd'hui payés par les adhérents de l'ASA. Par conséquent, la commission propose l'instauration d'un forfait administratif d'instruction des dossiers d'ODP

Le montant de ce forfait pourrait être de 75€ / par dossier.

Les membres du conseil syndical présents ne sont pas opposés à ce principe de forfait d'instruction cependant les modalités de mise en œuvre devront être délibérées lors d'un prochain conseil syndical. Une distinction pourrait par exemple être faite entre les demandeurs membres de l'ASA et ceux non-membres.

Appels d'offres

- **Travaux de sécurisation du canal principal : appel d'offre fourniture de béton**

Il s'agit d'un appel d'offre pour fourniture de béton. Le cuvelage est assuré par les agents de l'ASA.

Trois communes sont concernées par les travaux, Carpentras, Jonquières et Pernes pour un linéaire total de 1550 ml.

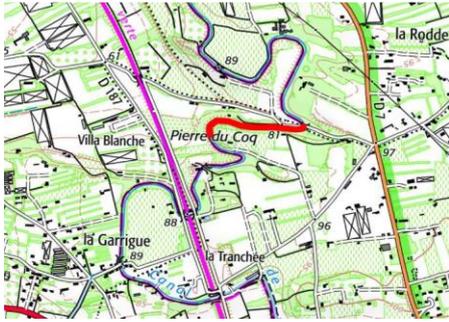
Un marché à bon de commande pour fourniture de béton a été passé. Le canal a reçu deux réponses CEMEX et COLAS (101 820 € HT).

Le marché a été attribué à la société CEMEX pour un montant de 95 840 € HT.

CARPENTRAS RD 500m : fuites

JONQUIERES : RG/RD 950m

PERNES fuites 100 ML

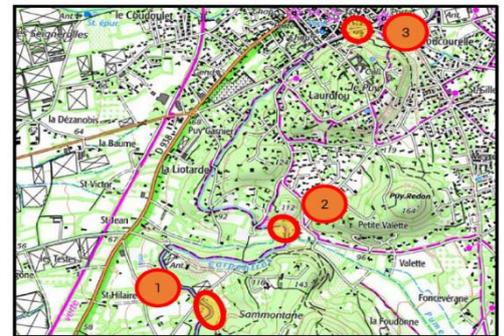


- **Travaux de sécurisation du canal principal : appel d'offre travaux**

Le canal a lancé un appel d'offre pour un marché de travaux de sécurisation de son canal principal. Les travaux consistent en une réfection de trois secteurs sur la commune de Pernes les Fontaines pour un linéaire de 180 ml

- 1 - Parcelles RG inondées : repérage et cuvelage RG sur 100 ml
- 2 - Affaissement de piste empêchant le passage d'engins sur 50 ml
- 3 - Reprise de la RD et confortement RG sur 30 ml

Le canal n'a reçu qu'une réponse inférieure à l'estimation initiale. Le marché a été attribué à la société COLAS pour un montant de 101 000 € HT.



- **Entretien des stations de pompage**

Un appel d'offre pour la réalisation de travaux de réhabilitation électrique de 3 stations a été lancé :

- Station Saint Hilaire Carpentras
- Station Marianne Monteux
- Station la Grande Bastide Velleron

Les travaux consisteront en un changement des **armoires de commande** et **armoires de puissance + Débitmètre** pour la Grande Bastide.

Marché remporté par MICHELIER

3 réponses (Belle environnement et SAS CANONGE ET BIALLEZ) sont parvenues au canal. Le marché a été remporté par l'entreprise MICHELIER, 30% moins cher que les concurrents.

Montant du marché : 69 000 € HT

- **Etude de modernisation de Grange Neuve**

Une première **étude préliminaire** sous MO de l'ASA de Grange Neuve et menée par la chambre d'agriculture a été faite en 2023 par BRLi pour un montant de 38 000 € HT.

Cette étude préliminaire a permis d'étudier différents scénarios de modernisation, de chiffrer l'impact de la modernisation du secteur péri urbain de Sorgues sur le projet et de réaliser une analyse économique. Cette première phase a ainsi permis à l'ASA de choisir un scénario de modernisation qu'il faut maintenant approfondir pour être en mesure de déposer des demandes de subventions.

Ainsi, il convient d'initier une deuxième étude plus opérationnelle suite au choix du scénario pour approfondir certains aspects :

- o Caractéristiques/plans techniques de la nouvelle station de pompage

- Actualisation du dimensionnement des canalisations principales pour future densification
- Diagnostic de la prise d'eau
- Phasage du projet selon critères du FEADER

Un appel d'offres a été lancé en novembre 2024 ; le canal a obtenu deux réponses :

- BRLi : pour un montant de 49 110 € HT – 18,9/20 partie technique
- SCP : pour un montant de 68 465 € HT – 20/20 partie technique

Le choix a été fait de retenir BRLi. L'étude commencera en janvier 2025 pour une durée de 4 mois.

Déclassement du domaine public

Pour assurer sa mission de service public, l'ASA du Canal de Carpentras dispose d'ouvrages publics implantés sur des terrains privés ou publics, afin d'acheminer l'eau sur les parcelles de son périmètre.

Des filioles à ciel ouvert ont été remplacées par des canalisations sous pression dans le cadre de la modernisation du secteur Saint Amand/la Crozette sur les communes de Carpentras, Monteux et Loriol du Comtat en 2022

Ces filioles et divisions ne servant plus dans l'accomplissement des missions de l'ASA puisque le service est rendu via le réseau sous pression, il convient donc de les déclasser. Le réseau concerné est répertorié dans le tableau ci-dessous et représentent 2,110 km de réseau.

| Noms des filioles/divisions | Communes | Distance (ml) |
|-----------------------------|------------------|---------------|
| N° 10 | Carpentras | 653,56 |
| | Monteux | 152,09 |
| Division Mirot | Carpentras | 81,57 |
| Division Farnaud | Carpentras | 62,99 |
| Division Devès | Carpentras | 336,15 |
| Division Romanin | Carpentras | 26,44 |
| Division Bouyer | Monteux | 204,63 |
| Division Giraud | Monteux | 86,24 |
| Division St Amand | Monteux | 293,15 |
| | Loriol du Comtat | 213,29 |
| | | 2110,11 |

Le conseil syndical constatant que la filiole et les divisions énoncées ci-dessus n'ont plus d'intérêt pour l'ASA dans l'accomplissement de ses missions prononce leur déclassement du domaine public de l'ASA.

Cette délibération sera notifiée aux propriétaires concernées

Assurance Responsabilité Civile

Le Président expose que le contrat d'assurance responsabilité civile de l'ASA du Canal de Carpentras arrive à échéance au 31 décembre 2024. Par conséquent une consultation des assureurs a dû être mise en œuvre.

Pour mener à bien cette opération de renouvellement de ce contrat d'assurance, l'ASA a fait appel à la société Protectas afin d'être aidée dans le diagnostic, le traitement, la préparation et l'analyse de ce renouvellement d'assurance « responsabilité civile »

Un appel d'offre a donc été lancé dans le cadre d'une procédure adaptée au sens de l'article 28 du code des marchés publics afin de trouver un contrat d'assurance « responsabilité civile ». Cependant cet appel d'offre a été infructueux, aucune offre n'ayant été remise à l'ASA
Comme l'y autorise le Code de la commande publique, l'ASA a donc lancé une consultation sous forme de procédure sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R. 2122-2 du Code de la commande publique.

A la suite de cette consultation, l'ASA a reçu une offre :

La compagnie d'assurance BEAC – SAS BEAH a fait une proposition en groupement avec
LLOYD'S INSURANCE COMPAGNY EUROPE SAS et TOKO MARINE EUROPE SA

Mandataire : BEAC – SAS BEAH

16/18 Rue de Londres - 75009 PARIS 09

Compte ouvert à SAS BEAH – Siret 513 348 524 00069

Montant de la prime HT : 32 546,85 €

Prime TTC annuelle : 35 530,57 €

Le président propose au conseil syndical d'accepter cette offre de contrat d'assurance « responsabilité civile » à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de cinq ans.

Le conseil syndical approuve le contrat d'assurance « responsabilité civile » exposé ci-dessus et donne tous pouvoirs à son Président pour signer ce contrat d'assurance « responsabilité civile ».

Assurance Flotte automobile

En septembre 2024, la société d'assurance de la flotte automobile du canal, Great Lakes insurance, a résilié notre contrat.

Le canal a procédé à une consultation directe d'assureurs locaux : AXA, AREAS, Groupama

Le parc automobile du Canal est aujourd'hui de 32 véhicules

- 27 véhicules moins de 3,5 tonnes

- 1 engin de chantier

- 4 Engins agricoles

L'ASA a retenu la proposition d'AXA : AXA Assurance – Hélène BARRAND – bd Albin Durand – Carpentras pour une cotisation annuelle de 11.749,39€ HT (Cotisation 2024 : 14.400 € HT)

Demande de subvention

La mise en œuvre du contrat de canal n°1 était portée pour 1.5 ETP, répartie entre Mélanie RICHARD (1ETP) et Sandrine PIGNARD (0.5ETP). Le temps de travail pendant la période de transition avec le contrat de canal n°2 a été réduit et ramené à 1.2 ETP (1ETP pour Mélanie RICHARD et 0.2ETP pour Sandrine PIGNARD) et maintenu jusqu'en décembre 2024.

Pour la 2^{ème} phase du contrat de canal, il est proposé d'augmenter le temps de travail sur l'animation et le portage de cette démarche à 1.5 ETP compte-tenu de la charge de travail qu'elle occasionne.

Par ailleurs, l'ASA envisage de recruter un(e) assistant(e) de projet pour venir en appui de Mélanie RICHARD sur les aspects/tâches administratifs des projets. Cette personne sera recrutée à compter de mars/avril 2025 et consacrera 0.5 ETP aux projets du contrat de canal. Dès l'arrivée de cette personne, Sandrine PIGNARD ne travaillera plus sur l'animation et le portage du contrat de canal.

Le cout estimatif de la réalisation de ces missions par les chargées de mission s'élève à environ 110 068 € (couts salariaux) pour l'année 2025.

Le Président expose le plan de financement prévisionnel pour la mise en œuvre de ces missions :

| | |
|---------------------------------------|-----------|
| - Subvention Agence de l'Eau (50 %) : | 55 034 € |
| - Autofinancement (50 %) : | 55 034 € |
| | ----- |
| | 110 068 € |

Le conseil syndical approuve la réalisation de l'opération exposée ci-dessus, approuve le plan de financement de l'opération, sollicite l'agence de l'eau RMC pour une aide de 55 034 € HT correspondant à 50 % du montant global et donne tous pouvoirs à son Président pour mener à bien cette opération

Remplacement Nadine Frizet

Mme Nadine Frizet part à la retraite fin février 2025. Il est proposé de ne pas remplacer son poste à l'identique mais de répartir ses missions entre différentes personnes, rattachés à la direction.

- Mission RH/responsable service adhérents : Mme Julie Chambon
- Mission Comptabilité : Mme Céline Poncet
- Mission Gestion Administrative : embauche d'assistante de direction/de projet.

Questions diverses

- Dates à retenir pour 2025

| CONSEILS SYNDICAUX | ASSEMBLEE GENERALE |
|-----------------------------|-------------------------|
| | |
| Jeudi 30 janvier à 17 h 30 | |
| Mardi 22 avril à 17 h 30 | |
| | Mardi 13 mai après midi |
| Lundi 7 juillet à 17 h 30 | |
| Lundi 13 octobre à 17 h 30 | |
| Lundi 15 décembre à 10 h 00 | |

- Travail en collaboration avec la fédération de chasse de Vaucluse :

La fédération de chasse de Vaucluse a contacté la direction de l'ASA pour mener ensemble une réflexion sur la mortalité des animaux sauvages dans le canal. La fédération souhaiterait mettre en place des aménagements sur certaines portions de berges du canal pour faciliter la remontée des animaux. Ces travaux seraient conçus en amont avec les services techniques du canal et seraient pris en charge par la fédération de chasse.

Le conseil syndical donne son accord pour ce travail collaboratif avec la fédération de chasse de Vaucluse.

- Etude hydraulique agricole Dentelles de Montmirail

En date du 6 octobre 2020, l'ASA a approuvé sa participation financière à l'étude portée par la fédération des ASA de Vaucluse afin de définir les scénarios d'aménagement hydraulique sur le secteur des dentelles de Montmirail. L'ASA du Canal de Carpentras et l'ASA Ouvèze Ventoux pouvant être concernées par ce projet, souhaitent être des partenaires privilégiés de cette étude.

La participation financière de l'ASA a été fixée à 10 % du montant de l'étude qui était initialement estimé à 27.000,00 € HT soit une participation de 2.700,00 € HT

Cependant, afin de finaliser cette étude, il conviendrait de procéder à un versement supplémentaire de 1.000,00 € HT pour l'ASA du Canal de Carpentras et 1.000,00 € HT pour l'ASA d'Ouvéze Ventoux.

Le Président expose que l'ASA est particulièrement concernée par cette extension de réseau et il propose d'augmenter notre participation à 3.700,00 € HT soit 1.000,00 € HT supplémentaire.

Le Conseil syndical valide cette participation financière supplémentaire de 1000€ HT dans le cadre de l'étude d'aménagement hydraulique des Dentelles.

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été épuisés, M. Bernard lève la séance.